



Viager lors d'une succession

Par **shivatina**, le **22/08/2009** à **11:58**

Bonjour,

mon père vient de décédé,nous sommes 3 enfants dont l'un souhaite s'approprier la maison familiale occupé par ma mère.

je voudrais savoir quelles sont les différentes possibilités pour respecter l'équité tout en sachant que ma mère restera vivre dans la maison.

e viager est il possible sans l'accord des deux autres enfants.

merci